



TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2016 COMMUNES

Bas-Valais Energie SA

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie.



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant, reversé à cet organisme, inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.



TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES

Lundi à vendredi



Samedi et dimanche



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil double (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur double, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Les contrats Energies Libres vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité.

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES	VIA SUISSE Produit de référence	VIA ROMANDE + 0.2 ct./kWh ¹	VIA D'ICI + 1.4 ct./kWh ²	TARIF STANDARD - 0.1 ct./kWh ³
PROVENANCE	100 % suisse	100 % suisse romande	100 % suisse romande (dont 20 % solaire de proximité)	Non déterminée
PRODUCTION	60 % hydraulique 40 % nucléaire	100 % renouvelable	20% solaire 80% hydraulique	Non déterminée

La composition des contrats Energies Libres est attestée par TÜV SÜD.



TÜV SÜD certifie le mix d'électricité fournie par Romande Energie (« mix fournisseur »).

¹soit un surcoût d'environ 7 % sur votre facture.

²soit un surcoût d'environ 11 % sur votre facture.

³soit environ 1 % de moins sur votre facture.

VOTRE PROFIL DE CONSOMMATION

VOUS CONSOMMEZ MOINS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE

Simple: profil de base, s'appliquant à la majorité des ménages et petites entreprises.

Double: ce profil s'adresse aux clients qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses.

Double interruptible: ce profil implique undélestage (coupure) pour les applications thermiques (pompe à chaleur, chauffage électrique, chauffe-eau). Romande Energie estime qu'il vaut mieux privilégier le profil sans délestage (Double), pour les applications pompe à chaleur.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE

Pro – BT DUP Faible: ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP* est inférieure ou égale à 3 000 heures par année.

Pro Intensif – BT DUP Haute: Ce profil, avec composante de puissance sur l'acheminement s'applique lorsque la DUP* est supérieure à 3 000 heures par année.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 1.5 GWH PAR ANNÉE AVEC UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 500 KW

Pro – MT DUP Faible: ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP* est inférieure ou égale à 3 000 heures par année.

Pro Intensif – MT DU P Haute: ce profil MT, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'applique lorsque la DUP* est supérieure à 3 000 heures par année.

* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle ¼ horaire moyenne (kW).

POUR EN SAVOIR PLUS :
WWW.ROMANDE-ENERGIE.CH

Le profil DUP Faible ou DUP Haute est automatiquement appliqué lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique.

VOTRE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES :	ÉNERGIE ÉLECTRIQUE			
	HP ct./kWh	HC	HP ct./kWh	HC
VIA SUISSE				
VIA ROMANDE				
VIA D'ICI				
TARIF STANDARD				

CONSOMMATION INFÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE

Simple	9.60	ou	9.80	ou	11.00	ou	9.50	
Double	10.90	7.00	ou	11.10	7.20	ou	10.80	6.90
Simple Interruptible ¹	9.60	ou	9.80	ou	11.00	ou	9.50	
Double Interruptible	10.90	7.00	ou	11.10	7.20	ou	10.80	6.90
Interruptible Court ²	7.00		7.20		8.40		6.90	
Interruptible Long ²	8.90		9.10		10.30		8.80	

CONSOMMATION SUPÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE

Pro - BT DUP Faible	8.40	5.50	ou	8.60	5.70	ou	9.80	6.90	ou	8.30	5.40
Pro - BT DUP Haute	8.40	5.50		8.60	5.70		9.80	6.90		8.30	5.40

CONSOMMATION MOYENNE TENSION, CONSOMMATION SUPÉRIEURE À 1.5 GWH PAR ANNÉE ET PUISANCE SUPÉRIEURE À 500 KW

Pro - MT DUP Faible	8.40	5.50	ou	8.60	5.70	ou	9.80	6.90	ou	8.30	5.40
Pro - MT DUP Haute	8.40	5.50		8.60	5.70		9.80	6.90		8.30	5.40

¹ Ces prix ne sont plus applicables aux nouvelles installations. Mise en service après le 01.01.2011

² Ces prix ne sont plus applicables aux installations mises en service après le 01.01.2014

Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

Energie réactive facturée: 2.82 ct./kVArh à partir d'un cos φ inférieur à 0.90.

HP : heures pleines / HC : heures creuses

Prix en CHF hors taxes et TVA 8 %.

UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL				UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL & SERVICES SYSTÈME			
HP ct./kWh	HC	Abonnement CHF/mois	Puissance CHF/kW/mois	HP ct./kWh	HC	Puissance CHF/kW/mois	
7.33	5.50	–	–	1.49	–	–	
8.59	4.52	6.50	–	1.67	1.09	–	
5.88	6.50	–	–	1.27	–	–	
8.30	4.37	6.50	–	1.61	1.06	–	
2.74	–	–	–	0.75	–	–	
5.86	–	–	–	1.21	–	–	
4.69	2.97	–	4.35	1.10	0.86	0.53	
3.69	1.97	–	6.85	0.96	0.72	0.83	
été	2.08	1.55	3.77	1.06	0.91	1.26	
hiver	2.47	1.81	3.77	1.18	0.99	1.26	
été	1.08	0.55	6.27	0.77	0.61	2.10	
hiver	1.47	0.81	6.27	0.88	0.69	2.10	

ÉNERGIE RÉACTIVE FACTURÉE

2.82 ct./kVArh

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-DESSUS :

Les taxes publiques et émoluments

que Romande Energie reverse en totalité aux différents organes publics:
Prix en CHF hors TVA 8 %. Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

* Non assujettie à la TVA.

TAXES PUBLIQUES

VAUD	VALAIS
Taxe fédérale	1.30 cts/kWh
Taxe cantonale*	0.18 cts/kWh
Emolument cantonal	0.02 cts/kWh
Emolument communal	à façon
Taxe communale spécifique*	à façon